

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
paji@u-bourgogne.fr

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2**
- **Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu l'élection en date du 21 avril 2015 de Madame Marielle ADRIAN en qualité de Directrice de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin (IUVV)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2016 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**
- **Vu l'élection en date du 7 avril 2017 de Monsieur Régis GOUGEON, en qualité de Directeur Adjoint de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin (IUVV)**

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Marielle ADRIAN, Directrice de l'IUVV pour la gestion administrative de l'IUVV à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 30 000 € HT par ensemble homogène ainsi que pour les conventions de stage des étudiants et les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées à l'article 1, à Monsieur Régis GOUGEON, Directeur Adjoint de l'IUVV

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 4

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la responsable administrative de l'IUVV sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

Dijon, le 11 juillet 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Copies :

Mme Marielle ADRIAN – Directrice de l'IUVV
M. Régis GOUGEON – Directeur Adjoint de l'IUVV
Mme Christine MARGET – Responsable Administrative de l'IUVV
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable / Pôle finances
Service marchés et achats
Rectorat
Publication sur le site internet de l'Université de Bourgogne